

**ASCENSION MEDICAL GROUP ST. VINCENT  
ASCENSION MEDICAL GROUP ST. VINCENT EVANSVILLE  
ASCENSION ST. VINCENT STRESS CENTER  
ASCENSION ST. VINCENT ANDERSON  
ASCENSION ST. VINCENT EVANSVILLE  
ASCENSION ST. VINCENT KOKOMO  
ASCENSION ST. VINCENT WILLIAMSPORT  
ST. VINCENT INDIANAPOLIS  
ST. VINCENT PEDIATRIC SUBSPECIALTIES  
ASCENSION ST. VINCENT WELLNESS**

**Résumé de la Politique d'aide financière**

Ascension St. Vincent s'engage à respecter la dignité de chaque personne en portant un intérêt particulier à ceux qui rencontrent certains obstacles au moment d'accéder aux services de soins de santé. Ascension St. Vincent prend le même engagement pour gérer ses ressources pour les soins de santé comme un service à la communauté tout entière. En vertu de ces principes, Ascension St. Vincent fournit une aide financière à certaines personnes qui bénéficient des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires de la part d'Ascension St. Vincent. Le présent document donne un aperçu de la Politique d'aide financière de Ascension St. Vincent.

**Quelles sont les conditions d'admissibilité ?**

Vous pourriez bénéficier d'une aide financière. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage comparé au seuil fédéral de pauvreté (FPL). Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, vous pouvez recevoir une aide sous forme d'un remboursement de 100 % de la portion des frais à votre charge. Si votre revenu est supérieur à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 400 % du seuil fédéral de pauvreté, vous bénéficierez de tarifs réduits selon une échelle variable. Les patients admissibles à une aide financière ne seront pas facturés plus que les montants généralement facturés aux patients titulaires d'une police d'assurance. Veuillez appeler le 844-994-0409 pour de plus amples informations ou consultez notre site Web à l'adresse <https://healthcare.ascension.org/financial-assistance/indiana>

**Quels sont les services couverts ?**

La Politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et à d'autres soins médicalement nécessaires. Ces conditions sont définies dans la Politique d'aide financière. Les services facultatifs ne sont pas dans la Politique d'aide financière.

**Comment puis-je demander l'aide ?**

Pour souscrire à l'aide financière, vous remplissez généralement une demande écrite et fournissez les documents nécessaires, comme décrit dans la Politique d'aide financière et dans le formulaire de demande de souscription à l'aide financière.

**Comment puis-je obtenir de l'aide pour formuler ma demande ?**

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre Centre de service à la clientèle au numéro 844-994-0409.

**Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?**

Des exemplaires de la Politique d'aide financière et le formulaire de souscription de la Politique d'aide financière sont disponibles à l'adresse <https://healthcare.ascension.org/financial-assistance/indiana> et au Département des services financiers pour les patients. Des exemplaires gratuits de la Politique d'aide financière et de sa demande peuvent également être obtenus par courrier en contactant le Département des services financiers pour les patients au 844-994-0409.

**Que puis-je faire si je ne suis pas admissible ?**

Si vous n'avez pas droit à l'aide financière selon les conditions de la Politique d'aide financière, vous avez peut-être droit à d'autres types d'assistance. Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre Centre de service à la clientèle au numéro 844-994-0409.

Des traductions de la Politique d'aide financière, du formulaire de demande d'aide financière et du présent résumé simplifié sont disponibles sur demande.